

Compte-rendu - Réunion PENIBILITE du 27 aout 2008

Etaient présent pour l'administration :

- Mme THORIN Brigitte, M. COSTILLE Alain, Mme MAYOUSSE véronique
- M. DECULTOT Cédric, Mme NOVIS magali, M. AUGER Nicolas,
- Mme CORNELOUP Martine

CGT :

- M. Willy GARING, M. dominique TALBOURDET, M. jean Marie RECH,
- M. Jean Yves LEBARS, M. Stephane WOZNICA, M. Eric BERNARD,
- Daniel BRO,

F.O. : 3 - C.F.D.T. : 2 - VNF : M. LAVENIR benoit, M. L'ENFANT Denis

Professionnels de la santé

- Mme annick MAKALA, Mme Élisabeth CHAVIGNY **ASP**
- Mme Brigitte OVELACQ, Mme Anne KITO VARDON
- Mme Irène GAILLARD **ERGONOME**

La réunion débute par la présentation de l'ordre du jour par Mme THORIN

4 points seront abordés :

le cahier des charges de l'enquête d'identification des typologies, durées d'exposition et cumuls de pénibilité par une ergonome.

1. Bilan sur l'état de santé et les contraintes professionnelles dans certains CEI de niveau 4 et de niveau 5 dans la DIR NORD. (Par le médecin de prévention Brigitte OVELACQ).
2. notion sur les produits CMR et produit «doux»
3. État du projet de bonification du service actif.

Jean Marie RECH Secrétaire Général de la Fédération Equipement C.G.T. fait une déclaration en précisant que cette réunion s'inscrivait dans la continuité et non une réunion parmi tant d'autres histoires de gagner du temps, en ce qui concerne celle-ci il est précisé que le souhait de la CGT serait en premier lieu le point 4, La direction acquiesce et va dans notre sens.

Dans un premier temps, la CGT rappelle que des règles de vie paraissent nécessaires, et que la première règle concerne la bonification du service actif, Il ne faut pas alourdir ce dossier en y mettant pèle-mêle les corps qui bénéficient du service actif et ceux qui n'en bénéficient pas, (les phares et balises, le travail à la marée, les C.E.T.E., les Contrôleurs, les Affaires Maritimes, l'O.N.E.M.A....) car cela pourrait semer la confusion et permettre d'argumenter dans un autre sens pour que nous ne puissions obtenir la dite bonification.

Il est également évoqué que les groupes de travail ne doivent pas, supplanter le CCHS, et que celui-ci doit valider ce qui figure dans l'ordre du jour, le point 1 et 2.

En conformité avec les règles demandées, la CGT rappelle également car à la dernière réunion lors de la présentation de projet du courrier entre ministère

MEEDDAT et celui du Budget il nous avait été dit que nous devons donner nos sentiments et réponses sur ce sujet et tout serait établi à cette réunion présentement, étant donné que le document du point 4 ne nous avait pas été envoyé, nous pensions qu'il serait sur place, Il n'en était rien puisque la réponse de la direction fût de nous expliquer que les congés avaient considérablement retardés son élaboration, ceci étant, des réponses sans ambiguïté nous ont été présentées :

- 1 Tous ceux qui bénéficie du service actif (15 ans) d'exposition à la pénibilité et la dangerosité seront prioritaire pour la mise en place de la première phase afin de permettre un premier lancement pour l'obtention de la bonification.
- 2 La levée de la limite des cinq ans ne sera pas possible alors que c'était la revendication CGT, étant donné l'allongement de la durée de cotisation cela devient pénalisant pour les agents ex: : la double peine d'un agent voulant partir à la retraite à 55 ans pour bénéficier du taux plein aurait dû commencer sa carrière à 14 ans, si il part à 55 ans il n'aura pas le nombre suffisant de trimestres, donc une décote lui sera imposée.
- 3 La CGT a toujours revendiqué la bonification à 25% des années passées dans le service actif (c'est à dire permettre de gagner un trimestre par an par année passée dans le service actif. Exemple sur cinq ans 25% = 15 mois)

Mais l'administration ne l'entend pas de cette oreille, elle maintient celle-ci à 20 % , c'est à dire 20% =12 mois par tranche de cinq années pour une raison d'équité et de justice par rapport à d'autres ministères (police, pour les catégories bénéficiant du service actif (Police, pompiers), donc d'un départ anticipé, que ne bénéficient pas les agents de notre ministère, nous parler de justice nous sommes d'accord, mais pas ce qui n'intéresse que l'administration,

La CGT en ce qui concerne les OPA rappelle qu'ils ont un statut similaire au service actif et que l'on pourrait s'appuyer dessus, alors que leur statut devrait prochainement être finalisé, La réponse de l'administration précise qu'il n'est pas similaire mais qui lui ressemble, la CGT précise qu'ils ont les mêmes missions et insalubrités que les agents d'exploitation, l'administration s'en tient au fait que dans un premier temps les priorités seront données à ceux qui bénéficient du service actif et qu'ensuite pour ne pas compliquer la tâche, ceux qui n'en bénéficient pas seraient étudiés pour élaborer des pistes et une prise en compte,

La CGT rappelle que la dangerosité doit être prise en compte au même titre que la pénibilité pour exemple : la pénibilité sur la durée peut conduire à terminer sa carrière dans un mauvais état de santé et avoir une retraite difficile, il en est de même pour la dangerosité, celle-ci est en constante augmentation puisque la densité des véhicules s'accroît d'année en année ce qui augmente les risques, On peut le constater pour la police nationale qui sont au bord de la route pour les agents, et que malheureusement l'exposition au risque peut tuer, autoroute compris, que l'on ne peut pas non plus mettre n'importe qui sur la route notamment sur les 2 X deux voies. Ex : on a vu des agents qui travaillaient en commune se retrouver sur des R,N, déclassées et faire une demande pour revenir à leur poste initial, car ils n'avaient pas imaginé de tels risques, En effet le stress, le travail sur voies rapides, la vitesse etc... engendre un stress qu'un agent apprend à gérer au fil du temps mais également complété par des formations post-concours, C'est une vigilance que l'on ne connaît pas du jour au lendemain, Il ne faut pas oublier non plus la prise en compte des départs pour invalidité toute catégorie confondue.

Un Power point nous est présenté par un ergonome sur la cartographie concernant la pénibilité, cela se traduit sur une demande très général,

1. les domaines d'activité (DIR,VN, route départementale) etc,,,
2. les métiers: «notons que la CGT préfère parler de tâches et de missions»,
3. la situation détermine la mesure de la pénibilité afin d' affiner le traitement des résultats, cette mesure ressemble au D.U (document unique),

Il est dit que la pénibilité, s'inscrit dans la durée, comment faire disparaître celle ci ?

Il ne faut pas que la réponse soit la disparition de nos tâches et missions par le biais de statistiques ou d'audits prétextant ceci ou cela au profit de l'externalisation, on n'en connaît quelque chose,

Il est rappelé que le code du travail et la réglementation rend obligatoire sur la fiche de poste l'ensemble des tâches et activités qui s'inscrit dans les missions,

Une enquête SUMER sera prochainement lancée par les Médecins de prévention dans la fonction publique, une enquête de cette importance à un coup et prendra du temps, il est bien évident que l'attente des résultats ne devra pas empêcher la progression de la bonification, elle n'ai mise en place que pour prendre en compte et confirmer que le risque de pénibilité zéro n'existe pas, mais qu'il permettra de photographier avec précision et de donner des indicateurs selon les tâches, en donnant des pistes pour améliorer certaines de ces tâches, La CGT sera extrêmement vigilante quand aux résultats ,pour ne pas que les données soit biaisé. En effet si l'on compare l'époque où les agents coupaient l'herbe à la faux au bord des routes ils n'entendaient que le bruit de celle ci avec celui de l'environnement, Maintenant la faux n'est plus d'actualité mais la débroussaileuse a doté l'agent d'un équipement digne d'un soldat, bottes, casque visière de protection contre le bruit et les projections, mais cela ne l'empêche pas de passer un nombre d'heures par semaine aux contraintes du poids, de la chaleur, parfois en règle général on procède à ces travaux à la fin du printemps et en été,ainsi que du bruit et des vibrations engendrés par la machine, La question est plutôt combien d'heures peut ton être exposé à ces contraintes pour ne pas avoir des risques liés aux T,M,S, (troubles musculo squelettiques) ?

Une présentation a été faite sur les contraintes professionnelles dans la D,I,R, NORD dans les CEI de niveau 4 et 5,

Concernant les horaires atypiques, décalés, travail posté, astreintes mal équilibrées, ces derniers ont des conséquences sur la santé des agents, dette de sommeil, irritabilité, troubles du sommeil, prise de repas mal équilibré, fatigue chronique, problèmes d'ordre social, vie familiale perturbée, problèmes de gardes d'enfants,,,
Seul les agents célibataires estiment que pour eux cela ne pose pas de problème.

Cette étude a été effectuée sur trois mois qu' en sera t-il sur 10 ans ?

Les autres points n'ont pu être débattu faute de temps. La réunion s'est achevée à 17h30,

Eric Bernard